

Je recommande donc la mesure à l'étude aux députés et je les exhorte à l'envoyer au comité, où nous pourrions en faire un examen plus approfondi. Le bill prendra alors force de loi. Comme je le disais au début, c'est une mesure simple et directe à mes yeux.

C'est une mesure importante à mes yeux, en ce sens qu'elle introduit dans notre loi une subvention au consommateur pour une période appréciable. Je recommande la mesure à tous les députés et je les exhorte à l'adopter à l'étape de la deuxième lecture pour que nous puissions l'examiner au comité de l'agriculture.

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord signaler que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont d'accord avec le principe d'un régime de double prix. Nous regrettons cependant que le bill ne contienne pas de mesures efficaces qui tiennent compte de la hausse des coûts de production. Nous recommandons donc au ministre d'inclure dans le bill une disposition efficace qui reflète la hausse des coûts de production pendant la période de sept ans.

L'absence d'une telle disposition équivaut à un blocage de sept ans pour les producteurs de blé canadiens qui recevront de \$3.25 à \$5.00 le boisseau dans le cas du blé et de \$5.75 à \$7.50 dans le cas du blé durum, selon le prix fixé sur les marchés mondiaux. A mon avis, étant donné l'augmentation constante des coûts de production et l'inflation croissante, la structure de fixation des prix devrait renfermer des mesures plus efficaces pour tenir compte de l'augmentation des coûts de production. Selon moi, l'échelle mentionnée par le ministre ne reflète pas vraiment celles-ci parce qu'elle ne serait utilisée qu'en fonction du prix sur les marchés mondiaux.

Le ministre a laissé entendre que la mesure à l'étude était de fait une subvention aux consommateurs au détriment du trésor public. Selon moi, et le ministre l'a peut-être aussi signalé sans que je m'en rende compte, il s'agit aussi d'une subvention au détriment des producteurs puisque nous savons tous que le prix à l'exportation du blé de mouture est d'environ \$6 et que les producteurs ne reçoivent que \$5 le boisseau pour le blé destiné à la consommation au Canada.

A mon avis, le bill en demande beaucoup trop aux producteurs de blé. Nous leur demandons d'accepter les fluctuations du marché international. Sans accord international à long terme sur le blé, ce sont les producteurs qui doivent payer pour ces fluctuations. Nous demandons maintenant aux producteurs de blé d'absorber les conséquences inflationnistes de l'activité d'un gouvernement qui n'a, de fait, aucune politique anti-inflationniste. A mon avis, nous aurions tort de demander aux producteurs d'accepter l'augmentation des coûts de production, puisque le gouvernement actuel n'a absolument rien fait pour contrôler ces coûts et n'a fait preuve d'aucune initiative à cet égard.

En moyenne, les coûts de production ont augmenté de 20 p. 100 par an. Les producteurs ont dû en subir les conséquences pendant que le gouvernement joue au Père Noël avec les syndicats. C'est certainement beaucoup demander aux producteurs de blé du Canada que leur demander d'accepter ces conséquences en même temps que l'incertitude du système de transports et la menace de perdre le

#### *Double prix du blé—Loi*

tarif-marchandises du Pas-du-Nid-du-Corbeau. On leur demande aussi d'absorber les énormes surestaries qui ont été accumulées. Selon moi, c'est beaucoup trop demander aux producteurs de blé du Canada.

Puisque nous étudions une mesure législative qui est censée offrir une certaine protection et une certaine stabilité aux producteurs de blé du pays, ce serait certainement le moment idéal d'inclure dans la mesure certains mécanismes de protection qui compenseraient la montée en flèche des coûts des producteurs de blé de l'Ouest du pays.

Nous savons par exemple que le système du double prix qui est en vigueur depuis un certain temps a déjà coûté dans les 15 millions de dollars aux producteurs. Ce montant représente l'écart par rapport à ce qu'auraient pu toucher les producteurs si le blé qui a servi à la consommation humaine nationale avait été exporté. Je le répète, le prix à l'exportation sur le marché international du blé de meunerie est de l'ordre de \$6 le boisseau, alors que le prix du blé réservé à la consommation humaine au Canada demeurera bloqué à un maximum de \$5 le boisseau.

Les Canadiens consomment environ 60 millions de boisseaux de blé par an. La différence d'un dollar le boisseau entre le prix à l'exportation et le prix du blé réservé à la consommation humaine nationale va représenter au cours des 12 mois à venir pour les producteurs du Canada de l'Ouest une perte effective de l'ordre de 60 millions de dollars. Par conséquent, compte tenu du fait que les producteurs de céréales sont amenés par ce bill à faire d'énormes concessions, il me semble que ce ne serait pas trop exiger du ministre et du gouvernement que de lui demander d'établir un régime d'indexation réel qui refléterait les augmentations des coûts de production sur une base annuelle.

● (2130)

J'ignore si le ministre estime que les prix sur le marché international vont se maintenir à leur niveau élevé actuel ou qu'ils vont baisser. Néanmoins, il me semble que, si nous ne prenons pas des mesures dans ce domaine, les producteurs de notre pays, compte tenu de l'éventualité d'une baisse des prix internationaux, risquent de voir passer le prix du boisseau de blé à \$3.25. Il me semble aussi—et je veux le rappeler une fois de plus au ministre—que c'est à cause de l'absence d'un contrôle réel des coûts de production que nous nous sommes opposés énergiquement au bill sur la stabilisation. Je suis certain que si le ministre veut bien présenter à nouveau un bill sur la stabilisation du prix des céréales à la Chambre, il aurait tout intérêt à proposer l'adoption d'un mécanisme quelconque permettant de tenir compte des augmentations des coûts de production.

Les États-Unis ont intégré à leur programme de stabilisation agricole une disposition d'indexation sur les coûts de production pour garantir la sécurité des agriculteurs. Cela constitue une raison de plus de nous engager dans cette voie. Sous le gouvernement actuel, l'indexation est devenue une réalité quotidienne tout comme l'inflation. Cependant, le gouvernement continue à prétendre qu'il ne peut pas grand-chose contre l'inflation parce qu'il s'agit d'un phénomène international. Mais, en réalité, nous nous contentons de faire porter le fardeau de l'inflation aux agriculteurs faute de mettre en place un mécanisme efficace qui amortirait les répercussions de l'inflation sur ces mêmes agriculteurs.